

Charte du Club de Gymnastique de Saint-Mihiel

La présente charte a pour objectif de garantir le bon fonctionnement des entraînements, la sécurité des gymnastes et le respect de chacun. Elle s'applique à tous nos gymnastes..

1. Tenue et matériel

- Les **cheveux doivent être attachés** afin de ne pas gêner la pratique et pour des raisons de sécurité.
- Une **tenue de sport près du corps** est obligatoire (justaucorps, short, leggings, t-shirt ajusté) afin de permettre aux entraîneurs de corriger efficacement les mouvements.
- Chaussette interdite sauf problème de santé.
- Le port de **bijoux** (boucles d'oreilles, bracelets, colliers, bagues...) est interdit pour éviter tout accident.
- Chaque gymnaste doit apporter **une gourde personnelle** et veiller à s'hydrater régulièrement.
- L'accès à la salle n'est pas autorisé aux parents sauf invitation des entraîneurs de la séance.
- L'accès aux vestiaire est interdit aux parents sauf pour la baby gym.

2. Attitude et comportement

- Les gymnastes s'engagent à **respecter les entraîneurs**, leurs consignes et leur autorité.
- Une **attitude positive, motivée et bienveillante** est attendue lors de chaque séance.
- Les comportements de type moquerie, critique déplacée, ou **négativité** (plaintes, refus de participation sans raison valable, mauvaise humeur communicative) ne sont pas tolérés.
- La politesse et le respect sont exigés envers l'ensemble des membres du club : entraîneurs, gymnastes, bénévoles et familles.

3. Sécurité et discipline

- Les gymnastes doivent **respecter les consignes de sécurité** données par les entraîneurs à tout moment.
- Il est interdit de monter sur les agrès ou d'utiliser le matériel sans autorisation. Chaque gymnaste doit signaler toute **blesseure ou douleur** à son entraîneur avant ou pendant la séance.

- Le calme est exigé lors des explications et démonstrations afin d'assurer une bonne compréhension et d'éviter les accidents.

4. Engagement et assiduité

- La présence régulière aux entraînements est essentielle pour progresser et assurer la cohésion du groupe.
- Les gymnastes doivent **arriver à l'heure** aux entraînements et prévenir en cas d'absence via Kalisport.
- Les parents doivent s'assurer qu'un entraîneur est présent
- L'accès au cosec est interdit tant que le collège est encore présent sauf le mercredi matin.
- La participation aux compétitions dans cette section est obligatoire. Le chèque de caution sera encaissé en cas d'absence sans justificatif.

5. Valeurs du club

En intégrant le club de gymnastique de Saint-Mihiel, chaque membre s'engage à représenter les valeurs suivantes :

- **Respect** : envers soi-même, les autres et le matériel.
- **Esprit d'équipe** : encourager et soutenir ses camarades.
- **Persévérance** : donner le meilleur de soi-même, même dans la difficulté.
- **Plaisir** : pratiquer la gymnastique avec envie et bonne humeur.

Tout manquement répété à cette charte pourra entraîner un rappel à l'ordre, voire des sanctions décidées par le comité du club.

Parents ou tuteur	Gymnaste 1	Gymnaste 2	Gymnaste 3
Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Prénom:	Prénom:	Prénom:	Prénom:
Signature des tuteurs légaux	Signature de la gym	Signature de la gym	Signature de la gym